

LES ALGUES SARGASSES

Les échouements d'algues de type sargasses émettent différents gaz dont l'hydrogène sulfuré (H₂S) entraînant parfois des irritations oculaires et respiratoires. Des effets plus importants sont susceptibles de survenir à partir d'une exposition prolongée à une dose de 5ppm.

L'état organise des actions pour limiter l'échouement de ces algues (pose de filets, ramassage en mer...). **Les remontées des « fiches de surveillance » permettent d'orienter ces actions.**

LES CONDUITES A TENIR

En cas de personnels et/ou d'élèves présentant des symptômes

En cas d'apparition d'odeur

Signaler le phénomène au Service Santé-Environnement de la commune.

Informé en interne (corps enseignant, personnels et parents d'élèves) des dispositions prises.



LES ACTIVITES PHYSIQUES

En présence d'odeur caractéristiques d'H₂S (œuf pourri) : **ne pas pratiquer d'activités physiques – ne pas réaliser d'activités sur le littoral.**


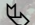
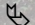
Vigilance pour les élèves avec un PAI

SYMPTOMES : toux, irritation oculaire, troubles digestifs, parfois maux de tête, éruptions cutanées voire des pertes de connaissance.

CONDUITE à TENIR : apporter une attention particulière aux personnes asthmatiques, aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux personnes fragiles. **Alertez les parents si besoin.** Consulter un médecin. **En cas de gravité : appeler le 15**

ATTENTION ! Les symptômes présents peuvent ne pas être liés aux émanations d'H₂S.

Recenser tous les cas dans la fiche de surveillance à envoyer à :

  ce.spsante@ac-martinique.fr, ce.infirmiere@ac-martinique.fr,
ce.prevention@ac-martinique.fr
 ars972-alerte@ars.sante.fr et ars-martinique-cadredevie@ars.sante.fr

